



Réussir notre projet de développement touristique

Résultat d'un projet initié par la Communauté de communes en 2003 à partir d'une étude du Pays des vallons de Vilaine, l'inauguration des trois haltes fluviales de Guichen/Pont-Réan, Bourg des Comptes et Saint-Senoux le 21 mai dernier restera un événement fort. S'ils répondent aux ambitions de l'AcSOR de proposer des services adaptés aux habitants et représentent un exemple de coopération intercommunale, ces aménagements mettent en valeur l'attractivité touristique de notre territoire.

Le potentiel touristique de la Vilaine constitue un atout que l'AcSOR a choisi de valoriser. Les enquêtes menées par le Pays touristique des portes de Bretagne montrent que le tourisme vert répond à une véritable attente de la part des visiteurs. Privilégiant les excursions et les séjours courts, les touristes viennent des départements voisins, pratiquent des activités, assistent à des événements festifs et cherchent un hébergement de proximité. Notre territoire dispose déjà de sites naturels aux abords de la Vilaine, de 12 circuits de randonnée totalisant 120 km, d'équipements tels que le club de canoë-kayak ou les fermes équestres. Il s'est agi, par l'aménagement de ces sites fluviaux, de compléter l'offre touristique et de le faire en cohérence avec nos valeurs de développement durable.

Aujourd'hui, les travaux réalisés à la Cale, sur le site de la Courbe et à la Mare aux Mortiers nous permettent de franchir un grand pas vers le tourisme durable, la plaisance et les loisirs de plein air. Mais la construction de notre offre touristique ne s'arrête pas là. La réalisation d'un nouveau projet a débuté le 21 juin dernier : la réhabilitation du moulin du Ritoir sur la commune de Lassy. Depuis son acquisition par l'AcSOR en 2000, nous avons travaillé à la mise en place d'un projet qui corresponde à nos attentes. Converti en Maison pédagogique des énergies, destinée à tous, et enrichi d'un sentier d'interprétation en provenance du bourg de Lassy, il deviendra à la fois un lieu de promenade et d'exposition, et sera ouvert aux groupes scolaires. Ces réalisations communautaires ouvrent donc la voie à un tourisme durable qui permet de dynamiser l'activité économique du territoire.

Pierre Dano,

président de la commission développement touristique

Sommaire

Zoom sur...

Une journée animée sur les bords de la Vilaine

- Agenda
- Simplifiez vos déplacements avec le transport à la demande

- Des tarifs dégressifs : pour vous peut-être ?
- Réveillez le citoyen qui est en vous !
- Comment Musicole prépare sa rentrée
- Les habitants dans leur intercommunalité
- Développer le territoire et vivre en harmonie
- L'AcSOR, c'est aussi...

Développer le territoire et vivre en harmonie

Toutes les infos sur www.acsor.fr

Baulon

Bourg des
Comptes

Goven

Guichen

Guignen

Laillé

Lassy

Saint Senoux

Inauguration de 3 sites touristiques

Une journée animée sur les bords de la Vilaine

Le samedi 21 mai, la Communauté de communes a inauguré les haltes fluviales nouvellement aménagées sur le territoire intercommunal. Des animations étaient proposées à La Cale de Pont-Réan, La Courbe à Bourg des Comptes et La Mare aux Mortiers à Saint-Senoux.

Le paysage bocager verdoyant des bords de la Vilaine constitue un atout considérable pour la pratique des activités «nature» comme la randonnée ou les loisirs nautiques. Par la réalisation de ces travaux, l'AcSOR espère faire un nouveau pas vers deux de ses objectifs : développer l'activité touristique du canton et répondre aux besoins des habitants

et des communes. Ces trois projets ont aussi pour dénominateur commun la fédération des acteurs publics et privés, de la conception au suivi des travaux. Sur un coût total de 1 085 000 €, la part prise en charge par la Communauté de communes est de 20 %.

La journée inaugurale a débuté à Pont-Réan, où Monsieur Leber, l'architecte-aménageur du site, a présenté le résultat de la restauration du quai de La Cale, intégrant l'organisation d'un meilleur stationnement pour les véhicules et un accès facilité pour la pratique du canoë-kayak. «L'aménagement du parking est une très bonne chose,

souligne Madame Guillet du Grand Hôtel de Pont-Réan, il met en valeur le cadre naturel, le pont classé, et embellit le cœur de bourg. Il peut également développer des activités pour les commerces.»



Point fort de l'animation de La Cale, la pratique du canoë-kayak est facilitée par un accès nouvellement aménagé.

Les habitants avaient ensuite rendez-vous à Bourg des Comptes pour le moment fort de la journée : l'inauguration de la passerelle assurant le lien entre le site de La Courbe et le chemin de halage côté Guichen. Dans ce lieu symbolique, le président de l'AcSOR, Monsieur Appéré, a rappelé que «les missions de l'intercommunalité, c'est d'abord de réa-

Agenda

Événements intercommunaux

• du 4 au 29 juillet

Animations Jeunesse Cantonale : les activités, séjours et bivouacs de l'été 2011. Renseignements et inscriptions au : 02 99 57 06 43

Au fil des communes du territoire...

• Samedi 16 juillet

Passage du Tour de Bretagne cycliste féminin dans le centre de Guignen à 13h

• Vendredi 2 septembre

Forum des associations à Saint-Senoux de 17h à 20h, salle Glenmor

• Samedi 10 septembre

Forum des associations :
- à Baulon de 9h à 12h, salle polyvalente
- à Bourg des Comptes de 14h à 18h, complexe des Noës
- à Goven, de 10h à 16h, salle des Lavandières
- à Guichen, de 10h à 17h, Esp. Galatée
- à Laillé, de 13h à 18h, Point 21
- à Lassy, salle communale J. Legendre

• Dimanche 11 septembre

- Forum des associations à Guignen de 9h30 à 12h30, salle des Grands Chênes
- Braderie à Guichen

• Vendredi 16 septembre

Marché de producteurs du territoire à La Cale à Pont-Réan de 16h30 à 19h

• Samedi 17 septembre

Journée du patrimoine à La Cale à Pont-Réan à partir de 14h

• 17 et 18 septembre

«La Courbe en scènes», place de la Courbe à Bourg des Comptes : déambulations théâtrales, expositions, aviron, canoë-kayak... Informations et réservations : 02 99 05 62 62.

• Dimanche 18 septembre

- Vide grenier à Lassy
- Spectacle Zboïng à Guichen à 16h, Espace Galatée

Nouveau service intercommunal

Simplifiez vos déplacements avec le transport à la demande

Véritable innovation en matière de transport collectif, le transport à la demande (TAD) est un service de mobilité flexible, durable, permettant d'assurer le droit au transport pour tous.

Depuis le 2 mai 2011, l'AcSOR expérimente le transport collectif à la demande. Ce service permet à tous les habitants des communes du canton qui ne disposent pas de moyen de locomotion de se déplacer à l'intérieur de la Communauté de communes. Au départ de chacune des huit communes (Baulon, Bourg des Comptes, Goven, Guichen, Guignen, Laillé, Lassy et Saint-Senoux), le service fonctionne le lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi vers Guichen, le mercredi et le samedi vers les autres communes.

Le principe est simple : vous réservez votre déplacement auprès de la centrale de mobilité d'Ille-et-Vilaine au 08 10 35 10 35, au plus tard la veille de votre trajet, avant 17h. Le véhicule, identifiable à son logo, vous prend en charge à un arrêt près de chez vous, déterminé par téléphone lors de la réservation, et vous emmène en centre-bourg. Le véhicule vous dépose à destination entre 9h30 et 10h et vous récupère entre 11h30 et 12h. Les tarifs sont de 2 € pour un aller simple et de 4 € pour l'aller-retour. Des tarifs réduits existent.

Cette liaison entre les différentes zones de vie du territoire est ouverte à tous. Les enfants de moins de 12 ans doivent voyager accompagnés d'un adulte et

les jeunes de 12 à 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.

Au-delà de sa vocation à répondre aux besoins de services des habitants, le transport à la demande présente un atout de taille : son déclenchement uniquement sur réservation évite de faire circuler des véhicules à vide.

Des prolongements à l'étude

Fin août, au terme de cette période de test, un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé et des réajustements seront apportés. La nouvelle plaquette d'informations sera disponible à l'AcSOR (maison intercommunale) et dans les mairies des communes du canton début septembre. Pour compléter ce service, les élus de l'AcSOR travaillent sur la mise en place de la desserte des trois haltes ferroviaires du territoire à Laillé, Guichen-Bourg-des-Comptes et Saint-Senoux.

Le transport à la demande est co-financé par l'Union européenne (projet Smooth).

Renseignements et réservation :

08 10 35 10 35, du lundi au vendredi.



Les véhicules du TAD sont identifiables par ce logo.

Des tarifs dégressifs : pour vous peut-être ?

La Communauté de communes propose des tarifs dégressifs pour l'ensemble des activités à destination des enfants et des jeunes, dans le cadre des animations jeunesse cantonale du mois de juillet 2011, ainsi que les cours de l'école intercommunale de musique. Mis en place en 2007 à Musicole et en 2010 pour les structures jeunesse du canton, ces tarifs dégressifs répondent à la volonté du conseil communautaire de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs intercommunaux pour tous.

Comment en bénéficier ?

Le quotient familial est calculé en fonction des ressources du foyer et de sa composition (nombre de part). La tarification est divisée selon les quatre

tranches suivantes :

- Quotient familial supérieur à 1056 € : tarif plein
- Quotient familial compris entre 803 € et 1056 € : - 10 %
- Quotient familial compris entre 550 € et 803 € : - 15 %
- Quotient familial inférieur à 550 € : - 25 %

Lors de l'inscription 2011, présentez-vous à Musicole ou dans les structures jeunesse du canton avec votre feuille d'imposition ou de non-imposition 2009, le calcul sera effectué et vous saurez quel tarif vous sera appliqué.

Pour toute information complémentaire :

Clad-UFCV - Mairie de Guichen : 02 99 57 06 43
Espaces Jeunes du Canton (Lailé, Bourg des Comptes, Saint-Senoux, Baulon, Goven)
Musicole : 02 99 57 36 97

liser ensemble les projets que les communes ne pourraient pas conduire seules». La démonstration du fonctionnement de l'écluse et le spectacle musical de la compagnie Zemlazik ont animé la promenade des randonneurs et des habitants venus découvrir le site.

Au cours de la troisième étape, à la Mare aux Mortiers, une visite humoristique en gallo était proposée. C'est en suivant les membres des troupes de théâtre de Saint-Senoux et de Bain de Bretagne que les promeneurs ont découvert l'aire de bivouac, le ponton et le local de rangement pour canoës-kayaks, la mare aux batraciens et les toilettes sèches. Un moment très convivial qui s'est terminé autour d'un verre et de petits fours disposés sur les nouvelles tables de pique-nique.



Après l'inauguration, de nombreux habitants ont emprunté la nouvelle passerelle du site de La Courbe.



La découverte des aménagements de la Mare aux Mortiers s'est faite en gallo !

Portes-ouvertes Comment Musicole prépare sa rentrée

Découverte des instruments et rencontres avec les professeurs : les participants aux journées portes-ouvertes à Musicole du 6 au 11 juin derniers ont pu profiter d'une organisation bien rodée.

« Ouvrir la musique à tous, tout en dispensant un enseignement de qualité, telles sont les missions principales de Musicole, » expose Benoît Jean, directeur de l'école intercommunale de musique. Depuis son intégration à l'Acsor en 1996, la palette des cours proposée n'a cessé de se diversifier. Aujourd'hui, l'apprentissage de plus de 30 instruments est dispensé aux élèves de 7 à 77 ans en cours individuels ou collectifs et l'éveil musical débute dès 4 ans.

Découvrir, écouter, participer

L'organisation des portes-ouvertes et de la rentrée musicale s'anticipe dès le début de l'année. Par le vote du budget, les élus mettent en place la politique tarifaire annuelle. Afin de répondre aux objectifs d'accès à la culture pour tous, la communauté de communes applique des réductions selon le quotient familial, (cf. article p.2) et privilégie les habitants du canton. En moyenne, le montant payé par les familles atteint seulement 30 % du coût réel de l'activité musicale de leur enfant. De l'éveil musical aux musiques actuelles, la semaine portes-ouvertes a permis aux musiciens de présenter leur travail. Avec la fête intercommunale de la musique à Baulon le 18 juin dernier, ces journées ont rassemblé plus de 300 musiciens, heureux de partager un moment festif avec le public. Les inscriptions et ré-inscriptions à Musicole ont débuté le 14 juin. Elles reprendront le 22 août. Ensuite, du 5 au 10 septembre, le planning des cours instrumentaux sera mis en place. Il tient compte, pour chaque instrument, des horaires des professeurs, de la disponibilité des élèves inscrits, de leurs horaires de formation musicale et de la pratique collective. Un véritable travail de fourmi ! Ainsi, lors des forums d'associations, les inscriptions ne restent possibles que dans la limite des places disponibles ! Les cours de l'année 2011-2012 reprennent dès le lundi 12 septembre.



Les élèves de l'ensemble guitare ont présenté, le mercredi 8 juin, le résultat de leur année de travail.

La Bourse Initiative Jeunes

Réveillez le citoyen qui est en vous !

Envie de monter un projet culturel ? De voyager solidaire ? D'étudier la mise en place de belles initiatives applicables sur notre territoire ? La solution est à deux pas de chez vous avec la Bourse Initiative Jeunes.

L'appel du voyage est le dénominateur commun de ces trois groupes de jeunes résidant à Laillé, Guichen et Bourges-Comptes. Début 2010, une Bourse Initiative Jeunes de 600 € a été accordée à Hélène Roisille et Thomas Michel pour leur voyage à vélo autour de l'Europe. « Notre idée de départ était de donner à notre projet de long voyage une dimension utile, » explique Hélène Roisille. Tout au long des 8000 km parcourus sans produire de CO², ils ont emprunté les aménagements cyclables de 17 pays européens et rédigé des fiches détaillées de bonne pratique à destination des élus locaux bretons. Une exposition sur les aménagements est en préparation. À ces actions militantes, s'est ajoutée la réalisation d'un film, Roul'Europe, qui sera projeté à Guichen lors du salon Ile-et-Bio le dimanche 9 octobre 2011.



La place du vélo sur les voies de circulation de Copenhague a laissé nos jeunes lailléens rêveurs...



Les familles albanaises et leur sens de l'hospitalité ont apporté beaucoup de chaleur humaine dans le périple de Mylène et Pierre.

suite des portraits sonores de 8 villes : Alger, Tunis, Tripoli, Le Caire, Alexandrie, Jérusalem, Damas et Beyrouth.

Comment ça marche ?

Le dispositif «Bourse Initiative Jeunes» apporte aux jeunes de 15 à 30 ans habitant sur le territoire une aide financière de 100 à 600 € pour la réalisation de leur projet. Pour obtenir la bourse, le projet doit être à la seule initiative des jeunes, il doit proposer un programme innovant et valoriser la commune ou le canton. «Lors de l'élaboration du dossier, une grande place est consacrée à l'accompagnement des jeunes», précise Reunan Girard, animateur du Point information jeunesse (PIJ). Les candidats présentent ensuite oralement leur dossier à un jury composé d'élus. «Le fait de devoir rédiger la présentation du projet nous a aidé à identifier ce qui était réalisable et à évaluer les moyens», détaille Hélène Roisille. «Une fois la bourse acquise, il faut

respecter le contrat, on ne peut pas céder au stress et annuler le voyage à la dernière minute», ajoute Mylène Chenard. «Pendant leur voyage, les jeunes bénéficiaires donnent des nouvelles par l'intermédiaire d'un blog. À leur retour, ils s'engagent à transmettre aux habitants du territoire une partie de leur expérience, sous la forme qu'ils choisissent», conclut Reunan Girard.

Retrouvez les blogs d'Hélène et Thomas sur <http://rouleurope.free.fr>, de Mylène et Pierre sur <http://tourdesbalkansenmusique.blogspot.com/> et de Laetitia et Florent sur le site internet de France Bleue Armorique, rubrique dossier, portrait de villes méditerranéennes.

Curiosité et solidarité

Le 28 septembre 2010, Mylène Chenard et Pierre Chollet ont quitté la Bretagne pour un tour des Balkans : Italie, Bosnie, Croatie, Albanie... à la recherche de musique tzigane et klezmer. À leur retour, c'est la richesse des rencontres effectuées qui qualifie le mieux leur voyage. À travers l'exposition photo et la diffusion musicale actuellement en préparation, Mylène et Pierre veulent transmettre leur goût pour la découverte et l'envie d'aller vers les autres. «Ce voyage nous a permis d'évoluer, l'hospitalité et la solidarité naturelle que nous avons ressenties, a changé notre rapport aux autres», précise Mylène Chenard. Balades sonores urbaines : c'est le dernier projet présenté par Laetitia Brisard et Florent Fresneau ayant bénéficié de la Bourse Initiative Jeunes de l'Acsor. D'Alger à Jérusalem, ils parcourent actuellement les grandes villes de la Méditerranée. Ils proposeront en-

Pour plus d'infos : Point information jeunesse - Reunan Girard - Rue Arsène Thoumelin - 35580 Guichen
Tél. 02 99 52 08 91 - courriel : pjiacsor@gmail.com
Ouvert le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h,
le jeudi de 16h à 18h et le vendredi de 14h à 19h.
Fermeture estivale du 8 au 31 août.

Téléchargez sur www.acsor.fr, rubrique culture/animation - musique, le bulletin d'inscription et les tarifs 2011-2012.
Contact : Ecole intercommunale de musique de Guichen Musicole
24, rue du commandant Charcot
35580 Guichen - Tél : 02 99 57 36 97
Courriel : accueil@musicole-guichen.com
Fermeture estivale du 9 juillet au 21 août 2011.

Les habitants dans leur intercommunalité

Si cette réforme se place en tête de l'actualité pour les institutions, les habitants des territoires ne savent pas toujours en quoi ils sont concernés. Le point sur les récents changements et les prochaines étapes vers l'intercommunalité de demain.

En premier lieu, deux nouvelles lois vont modifier le rapport entre les citoyens et leur territoire. La première concerne la fiscalité. Suite à la suppression de la taxe professionnelle payée jusqu'en 2009 par les entreprises et perçue jusqu'alors à 43 % par les intercommunalités, l'habitant de toute communauté de communes devient «contribuable». En effet, à compter de 2011, une partie de la taxe d'habitation que vous payerez en fin d'année sera reversée à l'Acsor. Jusqu'à présent, cette part revenait au Département d'Ille-et-Vilaine. La seconde loi se rapporte au choix des conseillers communautaires. Auparavant, ils étaient élus par les conseils municipaux de chaque commune. Lors des prochaines élections municipales, un système de «fléchage» identifiera les candidats voués à siéger à la fois au conseil municipal et au conseil communautaire. Ce changement de mode de scrutin permettra donc au citoyen de devenir «électeur» au niveau intercommunal.

Nouveau découpage des territoires

L'objectif de la réforme territoriale est double : simplifier le découpage administratif français et clarifier le partage des compétences entre les niveaux d'administration. Le redécoupage de la carte intercommunale vise à répondre au premier objectif. C'est au Préfet de chaque département que revient la tâche de

remodeler les contours des territoires intercommunaux. Pour l'Ille-et-Vilaine, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a été proposé fin avril et propose de passer de 29 à 22 entités. Si cette proposition devient valide, la Communauté de communes du canton de Guichen fusionnerait avec celle de Maure de Bretagne. Depuis cette annonce, les élus de ces deux structures se réunissent régulièrement pour évaluer si l'histoire de leurs territoires, leurs projets et les besoins de leurs habitants peuvent être rassemblés sous des axes de développement communs. Chaque conseil municipal doit aussi se prononcer individuellement sur l'avenir de sa commune. Au moment où ces lignes seront publiées, chacune des 8 communes membres de l'Acsor aura exprimé son avis sur la proposition de carte de l'intercommunalité présentée par le Préfet. Chaque collectivité doit transmettre ses observations pour le 15 août 2011. Ensuite la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) composée de 40 membres (maires, présidents d'intercommunalités, représentants du Département, de la Région et de l'Etat) disposera d'un délai de 4 mois pour se prononcer sur le nouveau schéma et l'amender. Enfin, le Préfet rendra public le découpage définitif fin décembre et la mise en œuvre devra être effective le 1^{er} juin 2013.

Plus d'infos sur www.vie-publique.fr



La carte de l'intercommunalité aujourd'hui

L'Acsor, c'est aussi...

Le Point Accueil Emploi (PAE)

Horaires d'accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi matins, sans rdv de 9h à 12h. Présentation des services du PAE le lundi à 14h (sur inscription).

Contact : PAE, 6, rue Luc Urbain, 35580 Guichen. Tél : 02 99 57 00 09.

Courriel : pae-guichen@wanadoo.fr

Le PAE prépare actuellement le Forum de l'emploi 2011 du Pays des vallons de Vilaine, projet porté par la MEIF en collaboration avec tous les acteurs du territoire. Il aura lieu le 29 septembre de 13h30 à 18h à la salle polyvalente de Bain de Bretagne. Venez découvrir les filières et les métiers porteurs d'emploi et échanger sur leurs opportunités d'embauches. L'entrée est gratuite. Parmi les débats et tables rondes :

- l'espace multimédia : Créer son espace emploi, «télécandidater»...
- l'atelier création, reprise d'entreprise : zoom sur le statut d'auto-entrepreneur,
- Les rendez-vous emploi (Inscription obligatoire au 02 99 57 02 20).

Des navettes gratuites partiront de la place de la mairie à Guichen à 13h et à 15h30.

En 2009, ce forum a rassemblé 530 visiteurs, 61 partenaires et 43 exposants.

Le chantier d'insertion

Contacts : Encadrement technique, tél : 06 81 66 17 99, courriel : chantier.insertion@maison-intercommunale.org
Accompagnement socio-professionnel : tél : 06 81 66 17 99, courriel : carole.chauvois.acsor@maison-intercommunale.org

L'aire d'accueil des gens du voyage

Située à Guichen, à côté du château d'eau, elle dispose de 8 emplacements.

Contact : gestionnaire de l'aire d'accueil, tél : 06 86 25 07 43

Le Spanc

Service public d'assainissement non collectif.

Contact : diagnostic, tél : 02 99 57 08 84

Le développement économique

Contact : tél : 06 43 93 04 00, courriel : economie.acsor@maison-intercommunale.org

La salle du Cossec

Contact : tél : 06 75 20 62 58

Intercommunalité

Développer le territoire et vivre en harmonie

Au début de leur mandat, les élus de la Communauté de communes ont mis en place un projet de territoire. Basé sur les ressources, les atouts et les besoins du canton de Guichen, il décline les actions à mener autour de trois axes principaux.

Au sein de l'Acsor, les huit communes sont différentes par leur taille, leur situation géographique et les modes de vie de leurs habitants. Construire un territoire attractif, cohérent et harmonieux dans un environnement évolutif représente donc un projet ambitieux.

Comment faire avancer l'aménagement du territoire pour que chacun bénéficie des mêmes services et équipements ?

Faut-il mutualiser des services ? Faut-il réorienter le programme local de l'habitat et comment le faire ? Les nombreuses questions qui ont servi de base à la réflexion ont permis de dégager les trois grandes orientations stratégiques de l'Acsor : *Développer durablement l'économie, Répondre aux besoins de services des habitants et des communes, Favoriser l'équilibre démographique et social par le logement et les transports.*



Répondre aux besoins de services des habitants actuels et futurs est un des axes phares du projet de territoire de l'Acsor.

Conduite, évaluation, ajustement

Pour transformer ces axes en actions, les élus ont évalué les moyens financiers et humains correspondants. Pour donner toutes ses chances de réussite à ce projet, un pilotage ainsi qu'un suivi régulier ont été mis en place. Des mises à jour seront effectuées selon les changements que provoquera la prochaine réforme de l'organisation des col-

lectivités territoriales. Depuis début 2011, des fiches chiffrées précisent et planifient le déroulement des actions jusqu'en 2014.

Parmi les actions à destination des habitants concrétisées récemment, citons la mise en place du transport à la demande (cf. article en p.2), parmi les prochaines actions, la création d'un bâtiment regroupant les services aux habitants et l'actualisation du Programme local de l'habitat incluant le financement de logements sociaux.



Vous souhaitez recevoir l'Acsor'info par mail en avant-première ?
Inscrivez-vous en envoyant vos coordonnées (vos nom et prénom, votre ville et votre adresse email) à communication.acsor@maison-intercommunale.org